

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Les autorités de la province de Terre-Neuve se sont informées auprès de l'Administration canadienne des transports aériens (région de l'Atlantique) du ministère des Transports, de la possibilité d'obtenir une assistance technique, ou une assistance financière, ou une assistance à la fois technique et financière, pour les localités en question. Les autorités provinciales, de concert avec celles de l'Administration des transports aériens, étudient actuellement, sur le plan technique, la possibilité d'aménager des aéroports dans ces mêmes localités.

LES PIÈCES D'AUTOMOBILES FABRIQUÉES AU CANADA

Question n° 1360—**M. Hales:**

1. Quelle est la valeur des pièces d'équipement d'origine de l'automobile fabriquées chaque année au Canada depuis 1962?
2. Quel pourcentage de la production nord-américaine (États-Unis et Canada) de voitures et de camions ces pièces représentent-elles?
3. Quel pourcentage de la production globale de voitures et de camions fabriqués au Canada ces pièces représentent-elles?
4. La participation du Canada à la production du marché de l'équipement d'origine augmente-t-elle ou diminue-t-elle?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. La valeur, en millions de dollars, des livraisons annuelles de toutes les pièces des fabricants canadiens de pièces de véhicules automobiles depuis 1962 est la suivante 1962, 436.3; 1963, 544.9; 1964, 627.9; 1965, 755.6; 1966, 860.5; 1967, 912.4; 1968, 1,193.8; 1969, 1,387.9; 1970, 1,208.2. Ces chiffres comprennent toutes les pièces, celles d'équipement d'origine et autres. Statistique Canada ne fournit pas de chiffres séparés pour les pièces d'équipement d'origine seulement. Les valeurs mentionnées ci-dessus indiquent le prix total de vente en usine.

2. Il est impossible de fournir une réponse à cette question puisque la production du marché d'équipement d'origine et la production de pièces après marché ne sont pas groupées de cette façon dans les chiffres officiels publiés.

3. Il est impossible de fournir une réponse à cette question puisque la production du marché d'équipement d'origine et la production de pièces après marché ne sont pas groupées de cette façon dans les chiffres officiels publiés.

4. En supposant que la proportion de la production du marché d'équipement d'origine par rapport au total de la production des pièces est relativement constante au cours de la période, la participation du Canada a augmenté.

LA RÉORGANISATION DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 1367—**M. Fairweather:**

1. La Commission d'assurance-chômage est-elle en voie de réorganisation et, dans l'affirmative, comment le Nouveau-Brunswick en est-il touché?
2. Dans quelle ville se trouvera le bureau principal?
3. Dans quelles villes se trouveront les bureaux «satellites»?
4. Y aura-t-il un bureau principal à Saint-Jean la plus importante ville industrielle du Nouveau-Brunswick et, sinon, combien de membres du personnel de Saint-Jean devront déménager?
5. Sur quels critères se fonde-t-on pour décider si une ville aura le bureau principal ou un bureau «satellite»?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): 1. La mise en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage [M. Marshall.]

mage commandera d'importants changements d'ordre administratif. Pour répondre aux exigences du nouveau régime nous prévoyons l'ouverture de 60 à 65 centres de renseignements dans le pays tout entier. Il n'est pas question de fermer des bureaux déjà existants, ni de procéder à des mises à pied au sein du personnel. A l'instar des autres provinces, celle du Nouveau-Brunswick sera aussi affectée par cette transformation. En fait, cette province sera dotée de 9 bureaux au lieu de 4 comme cela est présentement.

2. Moncton.

3. Outre le bureau de Moncton, la population du Nouveau-Brunswick sera desservie par les bureaux de Bathurst, Fredericton, Saint-Jean, Campbellton, Edmundston, Woodstock, Newcastle et St. Stephen. Le traitement des demandes formulées à ces bureaux sera effectué à Moncton.

4. Saint-Jean n'a pas été désigné comme bureau principal: a) effectif actuel, 31; b) après la réorganisation des services, 16.

5. Pour déterminer la nature des services à dispenser dans une région donnée, on a tenu compte des critères suivants: nombre de réclamations formulées, nombre de réclamants actifs, nombre de demandes de renseignements, disponibilité des locaux, distance du bureau principal, moyens de communication, etc. . .

Nota: L'appellation «bureau satellite» n'est d'usage qu'au sein de la Commission seulement. Elle sert à désigner un bureau qui possède tous les services habituels à l'exception du traitement des demandes.

TRANSPORTS—LA MISE EN SERVICE DE DEUX TRANSBORDEURS

Question n° 1373—**M. Coates:**

1. A-t-on utilisé un appareil du gouvernement fédéral pour transporter les passagers qui se rendaient à Port Weller (Ontario) à la mise en service de deux transbordeurs devant faire la navette entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard et, dans l'affirmative, a) quel était le nom de chaque passager, b) pourquoi a-t-on fourni le transport, c) pendant combien de temps l'appareil a-t-il été en usage, d) combien de milles a-t-on parcourus et combien en a-t-il coûté au gouvernement fédéral?

2. Certains députés de la Chambre des communes ont-ils participé aux cérémonies et, dans l'affirmative, quels députés et pour quelles raisons?

3. A-t-on fait parvenir des invitations aux députés représentant l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick et sinon, pour quelles raisons?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui un avion du gouvernement fédéral a transporté les députés provinciaux qui se sont rendus à Port-Weller (Ontario) lors du baptême de deux transbordeurs du ministère des Transports. Le gouvernement fédéral a fourni ce moyen de transport en considération de l'intérêt particulier que porte l'Île-du-Prince-Édouard à l'un des bateaux. L'avion a volé 27 heures sur une distance de 2100 milles marins, occasionnant une dépense de \$2,537.50.

2. C'est le député de St. Catharines (Ontario), qui a présidé les cérémonies.

3. Tous les députés fédéraux représentant les circonscriptions des environs du chantier naval concerné ont reçu une invitation.